

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N° 55/2023 17 novembre 2023

L'Autorité belge de la Concurrence approuve le transfert d'actifs et la réorganisation de Pidpa et water-link

Le 14 novembre 2023, l'Autorité belge de la Concurrence (ABC) a approuvé l'acquisition des actifs de distribution d'eau de Pidpa (Adelta.Rio) par Adelta et l'acquisition des actifs de gestion des eaux usées de water-link (Adelta) par Adelta.Rio.

Les deux concentrations ont été notifiées simultanément le 19 octobre 2023 et l'application de la procédure simplifiée a été demandée.

Adelta concerne water-link transformée et est une association mandatée au sens de l'article 398 §2 3° du décret flamand sur les pouvoirs locaux du 22 décembre 2017 (ci-après " DPL ") ayant pour objet l'approvisionnement en eau et la gestion des eaux usées au niveau communal.

Adelta.Rio concerne Pidpa transformée et est une association mandatée au sens de l'article 398 §2 3° DPL ayant pour objet l'approvisionnement en eau et la gestion des eaux usées au niveau communal.

Ces fusions font partie d'une opération globale par laquelle les actuelles water-Link et Pidpa, transformées chacune en une entité Water (Adelta) et une entité Rio (Adelta.Rio) respectivement, procéderont à un échange partiel d'actifs ("échange d'actifs").

Ainsi, water-link sera transformée en une entité Water (Adelta) qui reprendra les actifs d'approvisionnement en eau de Pidpa (et les conservera de water-link) et, d'autre part, Pipda sera transformée en une entité Rio (Adelta.Rio) qui reprendra les actifs d'approvisionnement en eaux usées de water-link (et les conservera de Pidpa).

Dans deux décisions du 14 novembre 2023, l'ABC a constaté dans chaque cas que les conditions d'application de la procédure simplifiée étaient remplies et que les concentrations notifiées n'avaient pas soulevé d'objections.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à prendre contact avec:

Damien Gerard Auditeur général Tél: + 32 (2) 277 76 57

Courriel: damien.gerard@bma-abc.be

Site internet: www.abc-bma.be

L'Autorité belge de la Concurrence (ABC) est une autorité administrative indépendante qui contribue à la définition et à la mise en œuvre d'une politique de concurrence en Belgique. Concrètement, l'ABC poursuit les pratiques anticoncurrentielles, telles que les cartels et les abus de position dominante, et contrôle les principales opérations de concentration et de fusion. L'ABC coopère avec les autorités de concurrence des États membres de l'Union européenne et la Commission européenne à l'intérieur du réseau européen de la concurrence (REC).